



Conseil général BousSENS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS
DU JEUDI 24 JUIN 2021**

- Présidence : Mme Barbara GRIVEL, Présidente
- Présents : 30 membres
- Excusés : 3 membres, soit :
MM. Michel Bally, Marco Baraldini, Philippe Monod
- Absents : 18 membres (non excusés) soit :
MM. Michel Arnaud, Sylvain Chapuis, Pierre-Alain Collet, Michel Corbaz, Fabio De Angelis, Steve Fahrni, Yannick Jouan, Jérôme Lancia, Patrice Lenoir, Raymond Monbaron, Pascal Morier, Steve Moro, Bertrand Perriard
Mmes Teresa Corbaz, Liliane Deppierraz, Ursula Marclay, Nathalie Morier, Chantal Seiffert

ORDRE DU JOUR

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020, assermentation de nouveaux membres du Conseil Général, communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité.
- 2.- Préavis municipal N° 1/2021 relatif à une demande de crédit d'un montant de CHF 67'200.—en vue de la réfection du chemin AF 11 (DP16)
- 3.- Préavis municipal N° 2/2021 relatif à l'adoption des comptes et du rapport de gestion 2020
- 4.- Divers

1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL, COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET DE LA MUNICIPALITE

L'ordre du jour est approuvé.

La secrétaire procède à l'appel.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 est adopté, après une modification en page 4, 2^{ème} alinéa Monsieur Claude Hanggeli et non pas « Guy ».

COMMUNICATION DU BUREAU

Madame la Présidente, Barbara Grivel, a reçu une lettre de remerciements de la Fondation Téodora à qui les jetons de présence ont été versés à hauteur de Fr. 340. --.

En date du 7 juin 2021, en salle de Municipalité et en présence des cinq membres de l'exécutif, ainsi que de Sandrine Gaudard, municipale élue pour la législature 2021-2026, Madame la Présidente a procédé à l'assermentation de Mmes Sandra Berset et Stéphanie Borgeaud, toutes deux absentes lors de l'installation des Autorités communales le 22 avril 2021 par Monsieur le Préfet.

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

Madame la Syndique, Stéphanie Borgeaud, excuse l'absence de Madame Sandra Berset actuellement hospitalisée pour son traitement et de Monsieur Pascal Chatelan, victime de la fameuse deuxième dose vaccinale COVID.

Elle revient également sur le vote de consultation demandé par la Municipalité, lors du Conseil général de décembre 2020, au sujet du traçage d'une bande cyclable en direction de Cheseaux. Suite au résultat très serré, la Municipalité a mandaté le bureau Christe et Gygax afin d'effectuer l'étude de faisabilité. Il en est ressorti que la chaussée est trop étroite et donc le traçage d'une bande cyclable n'est pas autorisé.

D'autre part, le Boussinois est en faillite et malheureusement a dû mettre la clé sous le paillason. Effectivement la situation déjà précaire du restaurant n'a pas résisté à la pandémie. Une procédure est en cours en collaboration avec la gérance et un agent d'affaire. La Municipalité espère que le dossier va se régler rapidement.

Une fois de plus des contrôles radar ont été effectués dans le village durant les mois de janvier, février et avril 2021. Le vendredi 15 janvier et le jeudi 28 janvier, 475 véhicules ont été contrôlés et 6 ont été dénoncés, soit 1,26%. Le jeudi 25 février, sur 65 véhicules

contrôlés aucune dénonciation et le lundi 19 avril, 228 véhicules contrôlés et 2 dénonciations, soit 0.88%. La moyenne cantonale de dénonciation se situe aux alentours de 3,2%. La Municipalité constate avec plaisir que notre commune est bon élève.

Au 1^{er} juillet commence une nouvelle législature et en l'absence de Madame Sandra Berset pour cause de maladie, c'est Madame Anne-Marie Duport qui va être engagée comme mandataire externe, afin de poursuivre la gestion des dossiers de construction, le temps que Madame Berset puisse reprendre son dicastère de la Police des constructions, ceci en accord avec Monsieur le Préfet. En ce qui concerne Madame Sandrine Gaudard, elle prendra le dicastère de Madame Berset, soit celui des Ecoles et de la Santé Publique et elle participe déjà aux séances de Municipalité afin de se mettre gentiment au courant des différents dossiers.

Madame la Syndique nous fait part qu'en date du 6 mai dernier un cours de formation au défibrillateur a été organisé pour les employés communaux et qu'un cours sera également mis sur pied cet automne pour les habitants de Bousens, pour autant que la situation sanitaire le permette.

Suite à un comptage des véhicules à la déchetterie durant l'année 2020, il en ressort que le samedi représente 49% des passages avec 37 à 102 véhicules, le mardi 29% avec 22 à 93 véhicules et le jeudi 22% avec 22 à 57 véhicules. La Municipalité tient à remercier tous les collaborateurs qui ont travaillé et qui n'ont pas chômé.

La Municipalité a demandé qui, dans l'assistance, a encore des problèmes d'eau « jaunâtre » depuis que l'eau vient du lac, soit environ depuis octobre 2020 ? Le problème n'étant pas résolu, elle va interpeler Eau de Lausanne pour avoir des compléments d'informations.

Autres informations : Le rapport annuel du SDNL est disponible et l'Administration communale sera en vacances du 2 au 13 août 2021.

2. PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2021 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT D'UN MONTANT DE CHF 67'200.-- EN VUE DE LA REFECTION DU CHEMIN AF 11 (DP16)

Monsieur Claude Rapin, rapporteur de la commission en charge d'étudier cet objet, nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente passe au vote.

Le préavis municipal N° 1/2021 relatif à une demande de crédit d'un montant de CHF 67'200. en vue de la réfection du chemin AF 11 (DP16) est adopté à la majorité, avec 2 avis contraires et 1 abstention.

L'extrait de PV est également adopté à l'unanimité.

3. PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2021 RELATIF A L'ADOPTION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2020

Monsieur Laurent Borgeaud, rapporteur de la commission de gestion nous donne lecture du rapport avec avis favorable.

Monsieur Claude Hänggeli demande si le montant de Fr. 300'000. — attribué au fond spécial Covid est bloqué dans le temps ? Et si c'est non, ne devrait-il pas y avoir une date buttoir ?

Madame la Syndique répond par la négative et qu'il y a trop d'inconnue.

Monsieur Christian Eggenberger demande par qui et comment l'utilisation de ce montant est-il déterminé ?

Madame la Syndique répond que ce compte est uniquement lié à la cause COVID, comme par exemple pour le cas du Boussinois.

Plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente passe au vote du préavis municipal N° 2/2021 tout d'abord sur les comptes 2020 qui sont adoptés à l'unanimité, puis sur la gestion qui est également acceptée à l'unanimité.

L'extrait de PV est également adopté à l'unanimité.

4. DIVERS

Monsieur Claude Rapin fait remarquer que d'après Google Map le chemin de la Chamberonne, porte le nom de chemin du Marais. Qu'est-ce qui est juste ?
La Municipalité va se renseigner ?

Monsieur Marc Guillaume fait remarquer que les villages avoisinants ont pratiquement tout un refuge et demande si la Municipalité ne pourrait pas envisager d'en construire un ?
Madame la Syndique fait savoir que cette question ne s'est pas posée. Elle en prend note et la discussion pourrait avoir lieu en séance municipale.

Monsieur Silvano Cardamoni demande quelles sont les responsabilités de la commission des finances ?

Madame la Syndique répond que les comptes sont vérifiés par la fiduciaire qui en porte la responsabilité.

Monsieur Philippe Martin demande à quels documents une commission peut-elle avoir accès ?

Madame la Syndique répond qu'une liste pourrait être établie.

Monsieur Nicolas Bally demande si l'obligation de tenir les chiens en laisse dans les réserves de faune et les prairies attenantes est applicable toute l'année ou seulement durant une période déterminée.

La Municipalité va se renseigner.

Monsieur André Baumann demande à être inclus dans les discussions et rendez-vous de chantier lorsque les travaux de réfection du chemin AF 11 seront entrepris, ceci en vue d'éviter tout problème.

Madame Stéphanie Borgeaud lui demande de ne pas se faire de soucis et qu'il sera mis au courant.

Madame la Présidente Barbara Grivel remercie Madame Anne-Marie Duport, dont le mandat prend fin au 30 juin, pour son travail accompli et la bonne collaboration avec l'ensemble du Conseil général, des fleurs et un présent lui sont offerts.

Madame Anne-Marie Duport fait une brève rétrospective de ses 10 ans d'activité en tant que Municipale, le plaisir que cette fonction lui a donné et remercie l'assemblée.

Plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente remercie l'assemblée pour cette législature qui se termine et en souhaitant un bel été à tous nous donne rendez-vous pour la nouvelle législature 2021 – 2026.

La séance est levée.

Il est 21h00

La Présidente



Barbara Grivel

La secrétaire



Danièle Rochat

